

Consultation en vue d'un nouveau plan d'action gouvernemental en matière
d'action communautaire

Mémoire déposé à l'attention du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la
Solidarité sociale

Par la Coalition montréalaise des Tables de quartier



Le 6 décembre 2019

Table des matières

Présentation de la CMTQ.....	3
Introduction.....	4
Thème 1 : La consolidation et le développement de l'action communautaire..	5
Augmentation du financement à la mission de base des organisations ACA..	5
Indexation du soutien financier	5
Iniquités de financement	5
Des projets de plus longue durée, plus consistants, et plus faciles à gérer.....	5
Financement et rétention de la main d'oeuvre.....	6
Mesures d'inclusion.....	6
Locaux communautaires	6
Thème 2 : La cohérence de l'intervention gouvernementale	7
Reconnaissance de la Politique et du Cadre de référence.....	7
Respect des priorités locales	7
Le faux problème du dédoublement d'organismes sur un territoire	7
Mesures structurantes à mettre en place.....	7
Les organismes communautaires ne sont pas des lobbyistes.....	8
Statut juridique des organismes communautaires.....	8
D'une posture de sous-traitance à une posture de partenariat.....	8
Thème 3 : La promotion et la valorisation de l'action communautaire	8
Le rôle des regroupements	8
L'importance de la concertation locale.....	9
L'expertise des Tables de quartier	9
L'expertise des organismes communautaires.....	9
La valorisation et la promotion à travers les communications	9
Améliorer et mieux valoriser nos interventions à travers la recherche	9
Conclusion	10
Annexe 1	11

Présentation de la CMTQ

La Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ) regroupe 31 tables locales de concertation en développement social situées sur le territoire de l'île de Montréal (Annexe 1). La CMTQ intervient à l'échelle de Montréal à partir des préoccupations exprimées dans les Tables de quartier, avec pour objectif d'améliorer les conditions de vie de la population.

Les Tables de quartier sont des instances locales de concertation intersectorielle et multiréseaux. Leur mandat est de réunir les acteurs et actrices du quartier sur des questions de développement social et de lutte contre la pauvreté. On y retrouve des organisations communautaires, institutionnelles, culturelles, politiques, privées, et des citoyen.nes. Ensemble, ces dernier.es établissent un portrait des enjeux du quartier et déterminent leurs priorités d'action. Les Tables de quartier placent les citoyen.nes au cœur de leurs démarches et mobilisent les ressources de chaque quartier afin d'œuvrer au développement du milieu.

Les Tables de quartier interviennent dans plusieurs domaines, notamment l'habitation, l'aménagement urbain, l'environnement, la sécurité alimentaire, les transports, la culture, les loisirs, l'éducation, ou encore l'emploi. Si certaines Tables se sont créées (souvent à partir d'initiatives citoyennes et d'organismes communautaires du quartier) il y a près de 40 ans, la CMTQ s'apprête à fêter ses 25 ans en 2020. Le réseau des Tables de quartier est ainsi fort de ses expertises et interventions locales, elles-mêmes portées à une échelle davantage régionale à travers la force rassembleuse que constitue la Coalition.

Les concertations locales constituent un maillage essentiel de démocratie directe permettant de redonner un pouvoir d'agir aux citoyens dans leur milieu. En ce sens, nous sommes convaincu.es de leur importance dans les quartiers et les municipalités. Nos partenaires le sont aussi, puisque la Ville de Montréal, Centraide du Grand Montréal, la Direction de la santé publique et la CMTQ, ont mis leurs efforts en commun afin de développer un cadre unique qui soutient le travail de concertation des Tables de quartier : l'Initiative montréalaise de soutien au développement social. Nos trois bailleurs de fonds reconnaissent ainsi le leadership des Tables dans leurs milieux, et notre apport à l'échelle montréalaise.

Introduction

Tout d'abord, nous tenons à saluer cette démarche du gouvernement du Québec, et plus précisément du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Nous en profitons aussi pour saluer le travail de mobilisation et de plaidoyer mené par le RQ-ACA, et pour réitérer notre confiance envers le RQ-ACA comme représentant dans sa démarche de rendre prescriptifs la Politique gouvernementale sur l'action communautaire et le Cadre de référence en matière d'action communautaire. Nous nous sommes d'ailleurs largement inspirés du cahier de propositions du RQ-ACA ainsi que de celui de la TNDC pour ce mémoire, en plus de consulter nos membres.

Les organismes communautaires sont essentiels à l'amélioration des quartiers et à la mobilisation citoyenne. Ils sont les moteurs d'une Table de quartier, et il est très important pour nous de consolider les organismes communautaires de manière à ce qu'ils aient les ressources suffisantes pour contribuer à la transformation sociale et à l'amélioration de leurs milieux de vie. Les organismes communautaires sont indispensables aux Tables de concertation, d'où leur besoin d'autonomie, de reconnaissance, et de financement à la mission.

En effet, les organismes communautaires constituent la pierre angulaire d'une société participative. C'est pour ces raisons que nous demandons aussi un changement substantiel, qui redéfinit la place et la perception que les instances gouvernementales peuvent avoir des groupes communautaires. Leur effet liant, en tant qu'acteurs dans le milieu communautaire, fait de ces organismes des maillons essentiels du tissu social. Il est nécessaire de reconnaître le caractère indispensable du milieu communautaire, et de le valoriser tout en lui garantissant son autonomie.

Par ailleurs, de la même manière que nous prenons en compte les besoins et spécificités locales de chaque quartier, nous vous demandons de bien vouloir tenir compte de la spécificité montréalaise au sein du Québec, et du besoin d'autonomie de chaque région du Québec.

Montréal a ses défis particuliers : le taux de pauvreté et la densité de population sont plus élevés à Montréal qu'ailleurs au Québec, la population est plus diversifiée, et les enjeux de logement et d'alimentation y ont leurs propres spécificités. Il est donc important de reconnaître les particularités de la métropole.

Thème 1 : La consolidation et le développement de l'action communautaire

Pour que l'action communautaire soit plus efficiente, il faut que celle-ci soit financée correctement et justement, et qu'elle puisse avoir accès aux ressources nécessaires pour mener à bien sa mission. Suivront dans cette partie 7 axes de propositions relatives au financement, aux locaux communautaires, et à la main d'oeuvre.

Augmentation du financement à la mission de base des organisations ACA

- Que le gouvernement augmente de 475 M\$ le financement à la mission globale des organismes d'ACA, comme le demande la campagne "Engagez-vous pour le communautaire", afin de permettre aux organismes de réaliser leur mission à la hauteur des besoins. Soutenir adéquatement la mission des organismes leur permettra d'avoir les conditions nécessaires pour s'investir à la concertation locale.

Indexation du soutien financier

- Que le gouvernement indexe annuellement les subventions à la mission de tous les organismes selon les coûts de fonctionnement.
- Que le gouvernement travaille, en collaboration avec le RQ-ACA et les interlocuteurs ministériels, à élaborer une méthode de calcul de l'indexation qui soit uniforme et transversale à l'ensemble des programmes.
- Que le gouvernement indexe annuellement les normes de soutien financier (ex. : plancher, plafond) dans les différents programmes.

Iniquités de financement

- Que le gouvernement instaure des seuils planchers pour le financement à la mission globale des organismes et des regroupements dans l'ensemble des programmes.
- Que ces seuils planchers ainsi que la classification des organismes, soient travaillés en collaboration avec le RQ-ACA, les regroupements sectoriels concernés et les interlocuteurs ministériels.
- Que ces seuils planchers servent de base à la répartition des augmentations de financement à la mission, et ce afin de consolider le financement des organismes moins financés et de réduire les iniquités entre les programmes et les organismes.

Des projets de plus longue durée, plus consistants, et plus faciles à gérer

- Que les ministères favorisent des projets étalés sur 3 à 5 ans permettant plus de pérennité, mais aussi d'alléger les processus d'appel à projet, notamment sur le plan administratif (par exemple lorsqu'il s'agit de postuler de nouveau chaque année, de faire de la reddition de comptes, etc.).

Financement et rétention de la main d'oeuvre

- Que le gouvernement octroie un financement à la mission suffisant pour rémunérer de façon adéquate les employés du milieu communautaire, afin de pouvoir constituer des équipes solides (moins de personnes à temps partiel pour raison financière, possibilité de rémunérer les heures supplémentaires, etc.). Considérant qu'il y a un consensus au Québec sur l'apport inestimable des organismes communautaires au maintien d'un tissu social fort, considérant que le rôle des organismes communautaires est complémentaire à celui de l'État, et considérant que l'efficacité de l'intervention communautaire a été éprouvée et maintes fois démontrée ; il serait logique que la valeur du travail réalisé par les employés du milieu communautaire soit rémunérée à la hauteur des salaires des employés de l'État occupant des catégories de postes apparentées.
- Que les stagiaires soient rémunérés à 100%.
- Que les employeurs communautaires puissent souscrire leurs employés à des assurances collectives et régimes de retraite.

Mesures d'inclusion

- Le financement à la mission devrait permettre une participation de tou.tes les citoyen.nes à la vie associative, ainsi qu'une offre de services qui répond aux besoins de tou.tes. Il faut que le gouvernement soutienne l'inclusion des personnes en situation de handicap, immigrantes, racisées, réfugiées, et toutes personnes en situation de pauvreté et d'exclusion dans les milieux de travail et dans la vie associative des organismes communautaires.

Locaux communautaires

Étant donné que plusieurs organismes doivent consacrer une partie de plus en plus grande de leur financement à des loyers qui ne cessent d'augmenter, et que cela a un impact sur la capacité des organismes à animer leurs activités et à accomplir leur mission, nous recommandons que :

- Que le gouvernement du Québec participe au Comité régional sur l'accès à des locaux abordables et accessibles pour les organismes communautaires montréalais¹ afin de contribuer à monitorer l'enjeu et de contribuer à la réalisation du mandat du comité.
- Que le gouvernement du Québec collabore avec le comité afin d'identifier et de mettre en oeuvre certaines solutions qui participent à améliorer l'accès à des locaux abordables, par exemple :
 - Que les différentes instances gouvernementales identifient les locaux disponibles pour accueillir des organismes et des activités communautaires ;

¹ Ce comité est composé de la Ville de Montréal, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal, Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier, le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal, et DéPhy Montréal.

- Que les bâtiments excédentaires ou patrimoniaux sous juridiction du Gouvernement du Québec demeurent à vocation publique, en prévoyant notamment des espaces pour les organismes communautaires ;
- Que les projets de développement immobilier portés par les instances gouvernementales incluent une portion des espaces pour des occupants communautaires ;
- Que soit évaluée la mise en place d'un fonds d'urgence dédié aux organismes d'action communautaire qui font face à une crise relative aux locaux ;
- Que des fonds d'infrastructure soient disponibles pour les différents besoins des organismes concernant leurs locaux : améliorations locatives, acquisition ou rénovation, ou mise aux normes en matière d'accessibilité universelle ;
- Que le gouvernement incite les municipalités à exempter les organismes communautaires locataires (au même titre que ceux qui sont propriétaires) des taxes foncières.

Thème 2 : La cohérence de l'intervention gouvernementale

Certaines mesures sont aussi à mettre en place sur les plans financier, légal, politique et relationnel, afin de s'assurer que l'intervention du Gouvernement du Québec, ainsi que celle des autres paliers, soit cohérente tout en garantissant l'autonomie de l'action communautaire.

Reconnaissance de la Politique et du Cadre de référence

- Que tous les paliers gouvernementaux et tous les ministères appliquent la Politique gouvernementale sur l'action communautaire et le Cadre de référence en matière d'action communautaire.

Respect des priorités locales

- Que le gouvernement reconnaisse l'importance de la gouvernance territoriale (comme les Tables de quartier en milieu urbain), et qu'elle implique ces espaces de gouvernance locale dans la détermination de priorités d'action et la mise en place de politiques publiques.

Le faux problème du dédoublement d'organismes sur un territoire

- Que tous les paliers gouvernementaux respectent l'autonomie et le pouvoir d'agir des organismes communautaires et des initiatives citoyennes. Il est essentiel que le gouvernement prenne conscience que les organismes communautaires sont nés de la volonté citoyenne de se doter d'une réponse collective à un besoin vital, et que ces organismes doivent exister tant et aussi longtemps que ce besoin est ressenti par ces citoyens. Le rôle de l'État est de consolider les réponses collectives aux besoins de ses citoyens et non pas de chercher à les éliminer.

Mesures structurantes à mettre en place

- Instaurer le remboursement de la TVQ pour l'ensemble des organismes.

- Mettre en place des mécanismes permettant aux gestionnaires de programme de faire preuve de flexibilité lorsque le montant des surplus affectés dépasse légèrement et exceptionnellement la limite permise (zone tampon), notamment en permettant aux organismes d'affecter des surplus budgétaires pour les conditions salariales.
- Harmoniser et revoir les montants à la hausse pour les paliers déterminant la production des missions d'examen ou audits financiers : entre 25 000\$ et 200 000\$ pour les missions d'examen et 200 000\$ et plus pour les audits financiers.

Les organismes communautaires ne sont pas des lobbyistes

- Le gouvernement et le commissaire au lobbyisme ont tenté à plusieurs reprises d'assujettir des organismes à la Loi sur le lobbyisme. Les organismes communautaires ne sont pas des lobbyistes : ils réunissent des citoyen.nes qui interviennent sur des enjeux qui les concernent. Ils ne doivent donc pas être soumis à la Loi sur le lobbyisme.

Statut juridique des organismes communautaires

- Il est important que le gouvernement reconnaisse le statut particulier des organismes communautaires, et développe un statut juridique particulier pour ceux-ci sur les critères de l'ACA, dans le cadre d'une réforme de la troisième partie de la Loi sur les compagnies.

D'une posture de sous-traitance à une posture de partenariat

- Que le gouvernement agisse dans une saine logique de collaboration et de partenariat, plutôt que de considérer les organismes communautaires comme des prestataires de services ou des sous-traitants.
- Que les organismes d'action communautaire soient exclus de la Loi sur les contrats des organismes privés (appels d'offres).

Thème 3 : La promotion et la valorisation de l'action communautaire

Enfin, l'action communautaire mérite d'être reconnue à sa juste valeur, d'être valorisée par les autres acteurs du milieu ainsi que le gouvernement, mais aussi d'être outillée afin de faire sa promotion et continuer à se développer.

Le rôle des regroupements

- Que le gouvernement reconnaisse à la fois les expertises locales, mais aussi le rôle des regroupements : ce dernier est encore parfois trop sous-estimé ou méconnu, ce qui peut compliquer l'octroi de financement à la mission.

L'importance de la concertation locale

- Que le gouvernement reconnaisse le rôle de la concertation locale et l'importance du travail en concertation sur le terrain, afin de contribuer à lutter contre l'exclusion sociale et améliorer les conditions de vie sur un territoire.

L'expertise des Tables de quartier

- Que le gouvernement reconnaisse l'apport des Tables de quartier et de leur approche intégrée dans la recherche de solutions aux problématiques vécues sur un territoire, en favorisant l'implication citoyenne dans le développement de leurs milieux.

L'expertise des organismes communautaires

- Que soit davantage reconnue l'expertise des organismes communautaires dans l'élaboration des politiques publiques et des interventions du gouvernement du Québec.

La valorisation et la promotion à travers les communications

- Que le gouvernement reconnaisse qu'afin de valoriser l'action communautaire, il faut doter les organismes d'un budget dédié aux communications (notamment pour la main d'oeuvre et le financement d'outils de communication).

Améliorer et mieux valoriser nos interventions à travers la recherche

- Qu'un fonds de recherche soit créé pour que le milieu communautaire puisse faire du "*community-driven research*" et de la recherche-action, c'est-à-dire des recherches menées sous l'impulsion communautaire, *par* et *pour* le communautaire. Cela permettrait au gouvernement et au milieu communautaire d'approfondir leur compréhension et leur connaissance des impacts concrets de l'action communautaire dans une perspective de consolidation des pratiques et des interventions des organismes communautaires.

Conclusion

Les organismes communautaires sont indispensables, et essentiels à la vie sociale du Québec, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des citoyen.nes. Pour qu'ils puissent réaliser leurs missions, et participer comme d'autres partenaires à la concertation locale, il faut que le financement à la mission soit enfin à la hauteur de l'importance du travail qu'ils réalisent, et surtout que soient reconnues leur autonomie ainsi que leur expertise quant à leurs milieux d'intervention.

Ces organismes, et nous-mêmes en tant que Tables de quartier qui les regroupons, contribuent à la vie démocratique du Québec en favorisant la participation sociale des citoyen.nes et leur implication dans l'amélioration de leurs conditions de vie et de leurs milieux. Il faut s'assurer que ce modèle soit préservé.

Dans ce mémoire, il est beaucoup question de financement, ce qui démontre un décalage entre l'ampleur de leur champ d'action, et leur manque de ressources pour répondre aux besoins. Le manque de financement a des conséquences importantes quant à leur efficacité pour améliorer les conditions de vie de la population.

La crise des locaux communautaires est un enjeu qui nous interpelle fortement : il est inacceptable que des citoyen.nes soient privé.es de certains droits ou services parce que les organismes en charge sont incapables de faire leur travail en raison du fait qu'ils n'ont pas de local, ou qu'ils ont un local ne garantissant pas des conditions de travail optimales.

L'aspect légal n'est pas à négliger, et plusieurs changements conséquents peuvent être concrétisés à travers le cadre législatif. Il est donc important de modifier les lois pour les adapter à l'action communautaire, et de reconnaître le caractère spécifique des organismes communautaires en les encadrant adéquatement sur le plan légal.

Les dynamiques de pouvoir et l'amélioration des relations avec les différents paliers gouvernementaux, en lien avec le rôle et le positionnement de chacun.e, est aussi un point important à considérer, pour que nous puissions travailler ensemble dans des conditions favorables à des partenariats plus sains, dans le respect et la reconnaissance mutuelle.

Enfin, nous espérons que ce mémoire donne une meilleure idée des enjeux vécus par les organismes communautaires et par les Tables de quartier, et qu'il aura su mettre en lumière les solutions qui pourraient offrir une réponse adéquate à ces enjeux. Nous avons d'ailleurs fait le choix de ne pas classer les enjeux par priorité, car il est difficile selon nous de hiérarchiser des besoins, surtout lorsqu'il s'agit de besoins de base tous aussi importants les uns que les autres.

Annexe 1

Les 31 Tables de concertation de quartier membres de la CMTQ

Action-Gardien de Pointe Saint-Charles
Coalition de la Petite-Bourgogne Quartier en santé
Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent
Concert'Action Lachine
Concertation Anjou
Concertation en développement social de Verdun
Concertation Saint-Léonard
Concertation Ville-Émard/Côte-St-Paul
Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce
Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville
Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau
Corporation de développement communautaire Centre-Sud
Corporation de développement communautaire Côte-des-Neiges
Corporation de développement communautaire de la Pointe
Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies
Corporation de développement communautaire de Rosemont
Corporation de développement communautaire Saint-Henri
Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray
Mercier-Ouest, Quartier en santé
Regroupement des tables de concertation de la Petite Patrie
Solidarité Ahuntsic
Solidarité Mercier-Est
Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent
Table de développement social de LaSalle
Table de quartier de Montréal-Nord
Table de quartier de Parc-Extension
Table de quartier du Nord-Ouest de l'Île de Montréal
Table de quartier Sud-de-l'Ouest de l'Île de Montréal
Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve
Table de quartier Peter-McGill
Vivre Saint-Michel en santé